

SEANCE DU 13 MAI 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	179
En exercice	179
Dont Collège des affaires communes	179
Qui ont pris part à la délibération	101

L'an deux mille vingt-six

et le 13 mai

à 19 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Christophe MANCEAUX, Président

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 100, Collège Assainissement non Collectif : 72, Collège Assainissement Collectif : 02, Collège Eau Potable : 24.

Pouvoirs : collège affaires communes : 01, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00.

Monsieur Mathieu TRISTANT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES COMPLEMENTAIRES DU BUREAU

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10.1 des statuts du SSE qui précise que le Bureau est composé : du Président, d'un nombre de Vice-président(s) déterminé par le Comité syndical dans les limites prévues par le CGCT et de quatre membres élus pour chacune des compétences exercées ;

Il a été procédé à l'élection des membres complémentaires du Bureau du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes, quatre pour la compétence eau potable, quatre pour la compétence assainissement non collectif et deux pour la compétence assainissement collectif ;

Ayant obtenu la majorité absolue après 1 tour de scrutin, dont le procès-verbal est joint en annexe à la présente délibération, sont élus membres complémentaires du Bureau et immédiatement installés :

**DELIBERATION
N° 2026-22**

Prénom/Nom	Qualité	Commune/Structure
Monsieur HABERT Johan	Délégué	VOUZIERES
Madame KUBIAK Marie-France	Maire	VONCQ
Monsieur SOUDANT Maxime	Président	SIAEP de l'Avègre et du Jailly
Madame TRITSCH Bénédicte	Déléguée	PAUVRES
Monsieur LORFEUVRE Gérald	Maire	MANRE
Monsieur CANIVENQ Roland	Maire	TOGES
Monsieur GADJA Laurent	Délégué	MONTHOIS
Monsieur LALLEMENT Davy	Délégué	VOUZIERES
Monsieur DANJOU Dominique	Délégué	BUZANCY
Monsieur ROMEDENNE Dominique	Délégué	BUZANCY

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président,
Christophe MANCEAUX

après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 28.05.2026

et publication ou
notification

du 28.05.2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 008-240800912-20260513-C202622-AU